

Questions à Michel Picard, président de l'APPA

(par Myriam Côté, membre du comité journal)

Dernièrement, j'ai rencontré un homme droit, juste et à l'écoute. Trois qualités essentielles au poste qu'il occupe. Depuis son bureau, il a su prendre le temps de répondre à mes questions en toute transparence. Sur la table de conférence, seulement mes notes, aucun cellulaire... ce qui est plutôt rare de nos jours! Une marque de respect pour son invité, en l'occurrence : moi!

Je vous présente l'entrevue faite avec Michel Picard, fier président de l'APPA.

D'entrée de jeu, je lui ai demandé pourquoi les membres perdent-ils de l'intérêt envers leur syndicat? Selon les rencontres qu'il fait avec d'autres présidents de syndicat, cette réalité n'est pas ciblée au personnel de soutien de la CSDM, mais bien à plusieurs syndicats en général, tout corps d'emplois confondus. Certains d'entre eux ont même décidé d'obtenir le quorum avec le nombre de membres présents à l'assemblée seulement. Une réalité qu'il ne veut pas envisager pour le moment, préférant demeurer à un quorum de cinquante personnes (sur un effectif de près de 5000 membres). Sur ce sujet, il est important de ne pas se comparer au syndicat des enseignants. L'Alliance des profs compte plus de membres que nous dans chaque lieu de travail, ce qui accentue son rapport de force.

Il m'a mentionné que les façons de faire pour les assemblées étaient à repenser. Par exemple, quelques autres syndicats font leurs assemblées la fin de semaine ou font des tirages de toutes sortes. Peut-être pourrions-nous les imiter? Il est conscient qu'il ne peut plaire à tout le monde, mais travaille fort avec les autres membres du comité exécutif pour trouver « la » solution.

Nous avons aussi discuté d'un point très important pour les membres, celui des assurances collectives. Depuis plusieurs années, nos conventions collectives ont été signées en stipulant que les appels d'offres devaient être réalisés auprès des compagnies d'assurance ayant leur siège social au Québec (5-3.15), ce qui ne laisse pas beaucoup d'alternatives lorsque vient le temps de faire un choix. Une clause qui pourrait bien changer un jour!

Plusieurs comités existent à l'APPA, nous avons discuté de leurs pertinences. Toujours en voulant rejoindre le plus de membres possible, ces comités existent pour les bonnes raisons. Il veut aussi mettre de l'avant celui des jeunes. Il veut ravoir des jeunes aux assemblées, voir, entendre et connaître les réalités actuelles des 18-35 ans. Les membres de l'APPA aimeraient bien voir de nouveaux

membres s'intéresser aux comités, ce qui aurait pour effet d'animer de nouvelles discussions.

Nous avons aussi discuté du rapport entre nous et l'employeur. Toujours selon lui, les gestionnaires étaient beaucoup plus accessibles il y a quelques années. Depuis la dernière grosse coupure de personnels il y a environ deux ou trois ans, ils ne sont plus aussi ouverts à la discussion. Sur ce fait, l'APPA a décidé de les accabler d'arbitrage, d'être plus « baveux » et « achalant » qu'avant. Il faut savoir que pour un grief, la règle suivante s'applique en arbitrage : qui perd paie! Donc discuter en amont pour régler un litige est plus avantageux pour les deux parties.

Il faut aussi savoir que le chemin que parcourt un grief peut être long et ardu et que vous avez 30 jours pour en faire le dépôt aussitôt qu'un incident arrive! Ne soyez pas gêné et dénoncez le non-respect de votre contrat de travail qu'est la convention collective!

D'ailleurs il faut savoir que les élus travaillent très fort pour répondre aux questions et/ou plaintes des membres. Il est bon de savoir qu'avant, la structure était différente. Il y avait deux élus par grands groupes qui se séparaient les écoles (groupe des services de garde et groupe administratif et général), mais qui devaient aussi toucher à tout pour défendre les membres dont ils étaient responsables. Maintenant ils sont seuls, mais ils sont spécialisés dans leur domaine : services de garde, adaptation scolaire, administratif & technique, dossiers assurance salaire et CNESST. Sur le point où je pensais qu'ils étaient peut-être en sous-effectif, il me répond qu'à chaque fois qu'un « rush » se présente, les autres sont là pour pallier et aider leur collègue. Et si ça ne suffit pas, il libère une personne de plus en surcroît. Comme ça se passe dans tous les lieux de travail.

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir en une heure d'entrevue et d'échange. J'en aurais pris plus, c'est certain. J'avais tellement d'autres questions pour lui!

Selon moi, les membres du comité exécutif de notre syndicat ne sont pas assez connus. Le comité de la vie syndicale invite justement les employés de soutien à organiser des rencontres pour qu'ils puissent venir vous rencontrer dans vos lieux de travail. Organisez ces rencontres, voyez ce que l'APPA peut et veut faire pour vous!

Je suis fière de cet entretien, je ne suis pas journaliste, je suis seulement une membre, curieuse et sans prétention!

Événements à venir

Le comité de la vie syndicale de l'APPA travaille actuellement à l'organisation de plusieurs activités ayant comme objectif une vie syndicale vivante et énergisante.

Pour la journée du personnel de soutien qui se tiendra le jeudi 27 septembre 2018, votre syndicat est heureux de vous inviter à une soirée de quilles au salon Darling. Plaisir entre amis assuré! Surveillez notre site internet au retour des vacances estivales pour les détails.

Année après année, votre syndicat vous invite à son traditionnel party des fêtes. Ce prochain party aura lieu le vendredi 7 décembre 2018 à la salle du Petit Opéra située à l'école des métiers de la construction de Montréal.

Pour cette traditionnelle fête, le comité de la vie syndicale met tout en œuvre afin que l'édition 2018 soit exceptionnelle. Surveillez notre site internet dans les prochains mois pour les détails.



Concours de logo: Vie syndicale

En automne 2017, le comité de la vie syndicale croyait que le temps était venu d'avoir un logo à son image.

À la suite de ce constat, le comité de la vie syndicale a décidé de faire appel à vous et à votre créativité en organisant un concours afin de se doter d'un logo qui représenterait ses valeurs, sa mission ainsi que ses raisons d'être.

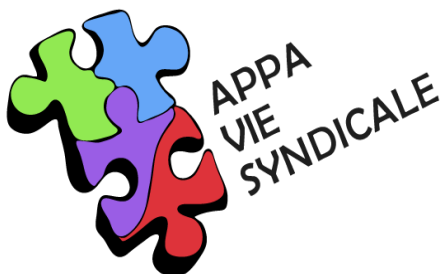
Avec ce concours, vous donneriez une image au comité et l'occasion de participer à la vie syndicale.

Nous avons reçu plusieurs logos tous très créatifs et originaux.

Le comité arrêta son choix sur le logo de M^{me} Isabelle Bouchard, technicienne à l'école St-Jean-de-la-Lande qui remporta ce concours se méritant une carte-cadeau de 100 dollars dans les Centres à la Mode.

Nous sommes convaincus que ce logo qui représente 2 pièces de casse-tête unis colorés, dynamiques et actuels représente parfaitement l'essence de ce comité.

Merci à ceux et celles qui ont participé au concours et félicitations à M^{me} Isabelle Bouchard pour ce logo qui sera notre image pour très longtemps.



Comité LGBT - Invitation

Afin de souligner la Journée contre l'homophobie, le comité LGBT APPA souhaite vous inviter à une soirée 6 à 9 de sensibilisation. Pour cette occasion, nous aurons la visite de deux animateurs du Groupe de recherche et d'intervention sociale de Montréal (GRIS-Montréal).

Vous êtes conviés aux bureaux de l'APPA le 17 mai 2018 à compter de 18 heures. Un léger goûter avec consommation vous sera servi. Nous serons bien heureux de vous rencontrer en grand nombre.



Événement prévu uniquement pour les membres de l'APPA

Séance de placement - Personnel des services de garde

Octroi des postes réguliers : Jeudi 28 juin 2018 à 8h30

Lieu : Auditorium de l'école Le Plateau
3700, avenue Calixa-Lavallée, Montréal.

L'inscription est obligatoire pour participer à cette séance.

Vous devez vous inscrire entre le 30 mai et le 5 juin 2018 16h30, Voici le lien pour s'inscrire:
<http://affichagene.csdm.qc.ca/>

Seules les personnes qualifiées et inscrites pourront participer à cette séance. Si vous n'êtes pas convaincu de posséder les qualifications requises, nous vous conseillons de vous inscrire et un représentant du SGPDC communiquera avec vous pour vous informer, s'il y a lieu, du rejet de votre candidature. Il est inutile de communiquer avec le SGPDC pour vous informer si vous êtes ou non qualifié.



Si vous êtes en congé de maternité, en congé parental, en retrait préventif, en arrêt médical ou en arrêt de travail reconnu par la CSST, vous pouvez tout de même vous présenter à cette séance.

La liste des personnes inscrites et qualifiées pour cette séance sera affichée sur Adagio au plus tard le 15 juin 2018. Il est de votre responsabilité de vérifier si votre nom figure sur cette liste.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à la séance, vous pouvez nommer une personne qui vous représentera. Il suffit que cette dernière se présente à la séance avec votre autorisation écrite (procuration) et une pièce d'identité. Vous pouvez également envoyer une copie de cette procuration au SGPDC pour les en informer à l'avance. Vous devrez assumer le poste que cette personne choisira pour vous.

Postes projets (4 ans) - SRM vs droit de retour

Vous avez obtenu un poste particulier au service des ressources matérielles et vous désirez retourner à votre poste d'origine? Sachez que c'est chose possible pour tous les titulaires des postes particuliers APPA créés au Service des ressources matérielles durant l'année 2014 ainsi qu'au cours des années subséquentes. Vous devez en faire la demande par écrit au bureau de la dotation avant le 15 mai de chaque année. Votre affectation dans votre poste particulier se terminera le 30 juin suivant.



Devenez journaliste d'un jour

Les membres du comité du journal Ensemble vous invitent à écrire avec eux! Un texte sera ainsi choisi pour chacune des prochaines parutions du journal et un prix de participation sera remis au « journaliste d'un jour » qui verra son œuvre publiée.

Racontez-nous ce qui se passe dans vos lieux de travail. Une histoire vous a touchée? Une situation vous met hors de vous? Vous êtes spectateur d'un bon coup?

Mon projet: Cabane à sucre

(par Alain Sauvé, surveillant d'élèves, Centre Marie-Médiatrice)

Bonjour, mon nom est Alain Sauvé et depuis 11 ans je travaille au Centre Marie-Médiatrice, une école spécialisée pour les adultes qui désirent effectuer un retour aux études.

Il y a 10 ans, lorsque des étudiants m'ont confié qu'ils n'étaient jamais allés à la cabane à sucre, j'ai eu le déclic de présenter ce projet d'un jour.

Pour m'accompagner dans l'organisation de ce projet, un professeur d'éducation physique s'est joint à moi. Au début nous avions un budget qui a permis à soixante jeunes de participer à cette activité qui fût une réussite.

Autrefois, une partie du coût était déboursé par l'école. Malheureusement, suite à des coupures de budget massives survenues à la CSDM, nous avons dû revoir à la baisse le nombre de places disponibles. Loin de me décourager, j'ai conclu une entente avec le propriétaire de

Dites-le-nous et ne soyez pas gênés : nous sommes ouverts à tous les styles d'écritures!

Faites-nous parvenir vos textes à l'adresse suivante : cgnac@appa.qc.ca

Au plaisir de vous lire!

Voici ci-dessous l'article qui a été sélectionné :

la Cabane à sucre des sportifs à St-Esprit pour obtenir un prix raisonnable afin de permettre aux personnes intéressées d'y participer.

Je vous parle de mon projet pour qu'il demeure vivant, humain et rassembleur. Mon bon coup, je l'ai partagé avec vous et vous encourage à faire de même dans votre milieu de travail. Vous aurez un sentiment d'appartenance et ce sera un complément à la réussite éducative.



Respect entre membres d'un même syndicat

Bien que nous soyons conscients que des problèmes liés à votre paie ou avec votre situation médicale puissent causer beaucoup de frustration, voire de la détresse pour plusieurs d'entre vous, nous vous demandons de traiter les membres de l'APPA travaillant au Bureau de la paie et au BSCAT avec respect lors de vos échanges avec eux (de même que dans les autres bureaux et services du 3737 et de son annexe). Rappelez-vous au départ qu'il s'agit de collègues faisant aussi partie de l'APPA, qu'ils appuient eux aussi les démarches de l'Intersyndicale et que ces personnes ne font qu'appliquer des directives, des règles et des changements de pratiques imposés par leurs gestionnaires. Rappelons-nous aussi qu'il y a eu des coupes drastiques de postes dans ces bureaux/services et que le personnel qui y œuvre toujours vit dans une

situation de surcharge de travail importante. Cependant, vous avez le droit de vous plaindre de votre situation auprès des réels responsables et nous vous invitons à le faire directement à la coordination de ces deux bureaux. Vous trouverez aisément leurs coordonnées sur ADAGIO.

En terminant, sachez que vous pouvez communiquer avec l'APPA pour toute problématique au 514-254-3503.



L'intimidation est-elle présente dans votre lieu de travail?

L'intimidation est parfois un problème en milieu de travail et il est parfois difficile de reconnaître si nous en sommes victime ou non. De nombreuses études montrent que la ligne est mince entre la gestion rigoureuse d'un patron et l'intimidation. Mais l'intimidation peut ne pas venir uniquement de la partie patronale, mais également de vos collègues de travail.

L'intimidation est une forme d'agression, et les agissements qui la constituent peuvent être à la fois évidents et subtils. La liste suivante vous donne quelques exemples d'incidents qui aideront à prouver que l'intimidation a bel et bien lieu.

- Répandre des rumeurs malveillantes, du commérage ou des insinuations.
- Exclure ou isoler une personne socialement.
- Détruire ou consciemment entraver le travail de quelqu'un.
- Abuser physiquement ou menacer de le faire.
- Retirer des responsabilités sans raison.
- Changer constamment les directives de travail.
- Imposer des échéances impossibles qui mèneront la personne à échouer.
- Retenir des renseignements nécessaires ou donner pertinemment de la mauvaise information.
- Imposer des tâches excessives ou une charge de travail désavantageuse pour une personne (ce qui lui cause un stress inutile).
- Attribuer une charge insuffisante de travail - créer un sentiment d'incompétence.
- Critiquer constamment une personne.
- Rabaisser les opinions d'une personne.
- Refuser les demandes de formation, de vacances ou de promotion.

Les victimes de l'intimidation peuvent ressentir différents sentiments et malaises :

- Un sentiment de colère, de frustration ou de vulnérabilité;
- Une perte de confiance;
- De l'insomnie et une perte d'appétit;
- Des douleurs à l'estomac et des maux de tête;

- Un sentiment de panique ou d'anxiété, surtout à l'idée d'aller travailler;
- Une augmentation de la tension et du stress, au travail et à la maison;
- Une baisse de moral et de productivité.

L'intimidation affecte aussi l'ensemble des employés d'un lieu de travail. Un milieu de travail malsain cause de nombreux effets, dont notamment :

- Un taux élevé d'absentéisme
- Un roulement élevé du personnel
- Un niveau élevé de stress
- Des coûts élevés pour les programmes d'aide aux employés (PAE), les exercices d'embauche, etc.
- Un risque élevé d'accidents et d'incidents
- Une perte de productivité et de motivation
- Un moral bas
- Une mauvaise réputation et une confiance affaiblie des clients
- Un service à la clientèle médiocre

Là où aucune loi portant précisément sur l'intimidation n'existe, la disposition de responsabilité générale établit le devoir de l'employeur qui est de protéger ses employés contre les risques au travail. Ces risques peuvent comprendre les préjudices tant physiques que mentaux.

Si vous pensez être victime d'intimidation, de discrimination ou de toute autre forme de harcèlement, vous devez en parler. Vous devez dire fermement à la personne que son comportement n'est pas acceptable et lui demander d'arrêter. Si la situation perdure, vous devez en parler à votre supérieur et à votre syndicat. Notez bien les dates, heures, témoins et incidents dans un cahier de notes.

Il faut en parler et encourager nos collègues à faire de même. L'intimidation est insidieuse. Personne ne devrait avoir à la subir. Tolérance zéro, qu'on se le dise !

Sachez que la Commission scolaire de Montréal prend cela très au sérieux. Sur Adagio, vous pouvez consulter le pamphlet qui résume bien la procédure à prendre pour porter plainte. À la section santé et bien-être au travail, vous cliquez sur résumé de la politique pour y avoir accès.

Inscription à la liste de diffusion de l'APPA

Vous voulez être les premiers à connaître les informations qui vous concernent?

Vous voulez être les premiers à recevoir le journal de l'APPA?

Inscrivez-vous sur notre liste de diffusion! Comment?

Rendez-vous sur www.appa.qc.ca

Cliquez sur l'icône de la CSDM.



Inscrivez-vous au bas de la page, à gauche, dans la section « Inscription à la liste de diffusion » Vous recevrez par la suite une confirmation de votre inscription par courriel.



ENSEMBLE!

Retrouvez-nous en ligne: www.appa.qc.ca
Opinion des lecteurs: ensemble@appa.qc.ca

